

**PREVENTION DES INONDATIONS - Le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) : 10 ANS d'actions au service des territoires pour prévenir le 1<sup>er</sup> Risque naturel de France !**

ORLEANS – 24 juin 2016 - Le 29 Juin prochain, à la Maison de l'Amérique Latine à Paris (7<sup>ème</sup>), le CEPRI réunit des élus de toute la France et des acteurs des territoires pour célébrer les 10 ans depuis sa création et évoquer avec les participants les axes concrets de réflexion autour du risque d'inondation, 1<sup>er</sup> risque naturel en France.

Le CEPRI est une association nationale de collectivités territoriales (une centaine de membres aujourd'hui), créée en décembre 2006 pour promouvoir une nouvelle approche de la prévention du risque d'inondation. Son fonctionnement est assuré par une équipe pluridisciplinaire au service de ses membres et grâce aux apports d'un comité d'experts aux compétences multiples (juriste, géographe, économiste, architecte, urbaniste, prévisionniste, hydraulicien, psycho-sociologue...).

Une fois de plus l'actualité de ces dernières semaines a montré, tant en Ile de France qu'ailleurs en France ou même en Europe, que les inondations provoquent des dégâts qui se chiffrent en milliards d'euros, prenant au passage des vies humaines.

Depuis 10 ans, le CEPRI travaille activement auprès de ses membres, les collectivités locales de France, pour faire le lien avec les services de l'Etat et les Ministères concernés.

Plusieurs objectifs :

- Apporter un appui technique et une expertise aux instances locales, nationales et européennes
- Représenter les collectivités territoriales dans toutes les composantes de la politique nationale.
- Former et sensibiliser les acteurs locaux au risque d'inondation.
- Produire des outils techniques de référence.
- Faire vivre un réseau de savoir-faire, d'informations et d'expériences réussies.
- Accompagner les collectivités locales dans la conception de pratiques innovantes

Le CEPRI accorde depuis longtemps une grande importance à la sensibilisation des élus locaux au risque d'inondation. De fait, un élu confronté dans un passé récent à des inondations prendra à l'avenir plus aisément conscience du phénomène et des impacts négatifs engendrés pour son territoire ; généralement, cela l'amène ainsi plus facilement à engager des actions de prévention. Le CEPRI intervient pour accompagner et stimuler cette démarche de réflexion stratégique de prévention du risque tout en faisant un travail de liaison avec l'Etat.

**Un facteur aggravant du risque : attendre et ne rien anticiper.**

Des efforts certains et constants restent donc à fournir sur la question des inondations. Il faut, en particulier, continuer de lutter contre l'idée que, lorsqu'il existe des ouvrages de protection, le territoire est définitivement protégé des inondations, qu'une inondation survient très rarement... donc éviter de penser qu'un élu peut prendre le risque de ne pas s'en préoccuper ! Erreur politique qui peut être fatale à un territoire, à sa population comme à son économie.

## **Sensibiliser et prévenir pour mieux réagir en cas de crise. L'affaire de tous.**

La prévention des inondations, c'est aussi, organiser la gestion de crise par la mise en œuvre de plans communaux de sauvegarde mais aussi inviter les entreprises et les propriétaires de bâtiments publics et les gestionnaires de service public à se doter de plans de continuité d'activité. Tout cela participe à la réduction de la vulnérabilité de tout un territoire. Beaucoup d'exemples existent au sein de nos territoires et de nombreux acteurs publics œuvrent dans ce sens. Le risque d'inondation doit vraiment être « l'affaire de tous ».

## **Adopter des moyens en phase avec l'ambition de la stratégie nationale**

Il faut que la question du risque inondation s'inscrive aux agendas politiques et **puisse** bénéficier de budgets appropriés aux dommages potentiels générés, **aux enjeux auxquels la France doit se préparer**. Ce n'est qu'au prix d'un investissement financier plus important et à la mobilisation **pérenne** de l'ensemble des acteurs publics et privés que des résultats probants apparaîtront. Donner des moyens à une stratégie nationale adoptée en 2014 qui fixe trois objectifs principaux :

- augmenter la sécurité des populations exposées,
- stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages
- et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

## **Réfléchir et être innovant pour répondre aux enjeux liés à la continuité de fonctionnement des territoires.**

Le risque d'inondation a un impact important sur de nombreux acteurs de natures et d'intérêts variés. C'est l'une des composantes de la vulnérabilité de nos territoires. Aussi, les enjeux liés à la continuité de fonctionnement des réseaux, de la continuité d'activité (pour les services publics comme pour les entreprises) sont d'une importance capitale que ce soit dans la phase de gestion de crise ou lors de celle d'un retour à la normale.

Depuis 10 ans, le CEPRI a contribué à la réflexion et aux évolutions du cadre réglementaire national dans un souci de doter la France d'une politique innovante et ambitieuse pour traiter la question des inondations. Beaucoup d'efforts restent à accomplir, influencer sur les politiques publiques, sensibiliser tous les acteurs locaux (élus comme population) constituent un travail de longue haleine auquel le CEPRI s'efforce d'apporter sa contribution énergétique.

## **Une collection de guides pratiques et de rapports**

Le CEPRI propose une large collection de publications diversifiées (guides et rapports) sur les principaux sujets concrets liés au risque d'inondation. Cette démarche participe à la sensibilisation de tous les acteurs locaux ou nationaux comme l'illustre par exemple un nouveau guide édité en mai dernier ; ce dernier explore des pistes techniques, organisationnelles et stratégiques autour de trois axes: connaître la vulnérabilité des réseaux, apprendre à la réduire sur le long terme, savoir y faire face à court terme ; une publication qui s'adresse aussi bien aux gestionnaires de réseaux qu'à leurs usagers.

Compte tenu de l'importance du sujet et des enjeux politiques et économiques induit par le risque inondation à l'échelle nationale comme au niveau local, il est donc primordial pour les collectivités d'anticiper et d'analyser les risques pesant sur chaque territoire, afin d'éviter une vulnérabilité excessive, préjudiciable à la sécurité des personnes, au bon fonctionnement des territoires, à leur économie.